

**ACCOMPAGNEMENT** Afin d'aider les agriculteurs à faire face aux difficultés, l'Adasea, qui œuvre pour la « *dynamique des territoires* », a placé les procédures collectives au cœur des débats.

# Démystifier pour réagir

**A** lors que les autres secteurs de l'économie ont su relever la tête en 2017, les défaillances d'entreprises agricoles ont été plus nombreuses que l'année passée. Ce sont 1 281 exploitations qui ont subi une liquidation, un redressement judiciaire ou un placement en sauvegarde au cours de l'année écoulée, soit une hausse de 6,7 % par rapport à la période précédente. Le secteur agricole, qui recourt peu aux procédures collectives, présente « *les meilleurs taux de redressement* », tous secteurs économiques confondus. Entre

2006 et 2013, plus de 49 % des entreprises agricoles et piscicoles placées en redressement judiciaire ont survécu, tout comme environ 78 % des exploitations sous procédure de sauvegarde. « *Ces procédures restent encore floues pour beaucoup d'entre nous, et suscitent beaucoup d'incompréhensions* », a expliqué Sébastien Francart, responsable professionnel de la cellule Reagir, lors de l'assemblée générale de l'Adasea, le 24 mai à Reims. Cette dernière supervise le dispositif Reagir, celui-ci étant déclenché à la demande des agriculteurs « *qui n'arrivent*

*plus à prendre de décisions sur l'orientation de leur exploitation pour la maintenir* ».

## Analyser et anticiper

Pour Marlène Robert, greffière au tribunal de grande instance (TGI) de Châlons-en-Champagne, le nombre de recours aux procédures collectives est « *en augmentation depuis une dizaine d'années* ». « *Ce sont généralement les créanciers qui assignent les agriculteurs devant le TGI, et ce, après plusieurs années de procédure. La plupart du temps, les agriculteurs ne viennent pas au tribunal, et lorsqu'ils le font, ils se montrent souvent très fébriles* », a commenté Marlène Robert.

Cécile Levecque, experte foncier et agricole et membre fondatrice du GIE « *Réseau Experts Emergents* », a détaillé les procédures disponibles. Si des négociations amiables sont envisageables dans certaines situations – à condition de procéder très en amont de la cessation des paiements –, il est parfois nécessaire de passer par une sauvegarde ou un redressement judiciaire, en fonction des difficultés financières du moment.

Sandy Morrisseau, de la FRSEA Bretagne, est juriste en droit des entreprises en difficulté. La spécialiste glisse que « *le TGI est*

*toujours un peu plus conciliant sur les délais que le tribunal de commerce* ». « *Il y a beaucoup de portes de sorties ; il est nécessaire de la réfléchir et de les anticiper, cela se travaille, et pas à la dernière minute* », conseille également la juriste.

Pour mettre toutes les chances de son côté, Cécile Levecque recommande de « *bien analyser sa situation pour définir une stratégie adaptée de traitement des difficultés* », mais aussi de « *ne pas s'obstiner à renflouer une situation trop obérée* », ainsi que d'anticiper l'évolution de la situation



Constant Floquet, président de l'Adasea, estime que la structure a bien pris le virage de la régionalisation.

tout en prévenant ses partenaires de confiance.

Guillaume Perrin

## La régionalisation et ses conséquences

■ **Le président Constant Floquet a centré son rapport moral sur le changement d'échelle de l'action de l'Adasea, depuis la naissance de la région Grand Est. « On a bien pris le virage de la régionalisation. Mais quelque chose change : le lieu de décision passe de Châlons à Laxou (Meurthe-et-Moselle). Et nous sommes beaucoup plus nombreux autour de la table des discussions sur l'installation : avec la multiplication des structures, des personnes et des avis, difficile de trouver une position commune. Le conseil régional est devenu le gros interlocuteur sur l'installation : ce n'est pas anodin ; l'enjeu se trouve du côté des élus. Il faut absolument être présent à ces réunions régionales, on engage la crédibilité des structures départementales ».**

Interpellé par l'évolution du nombre de dossiers Reagir et par l'afflux d'exploitations de plaine qui intègrent ce dispositif, Constant Floquet se demande : « *combien de structures en déficit reste-t-il à identifier ? Beaucoup, je suppose. Notre structure peut-elle accompagner un nombre croissant d'agriculteurs ?* ». Face à des besoins financiers croissants, la diversification des ressources de Reagir se pose.

G. P.

## L'activité de l'Adasea en 2017

- 210 candidats reçus en Point Accueil Installation ;
- 64 entretiens réalisés dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisé ;
- 52 installations aidées d'agriculteurs dans la Marne (âge moyen : 30 ans et 5 mois, DJA moyenne : 17 611 €) ;
- 11 installations aidées de viticulteurs (âge moyen : 28 ans et 8 mois, DJA moyenne : 18 745 €) ;
- 104 personnes ont bénéficié d'un suivi soutenu par la cellule REAGIR (dont 33 nouveaux contacts entre 2017 et 2018).
- Mise en place d'un observatoire semestriel de la dette : aux côtés de ses partenaires (MSA, Crédit Agricole, Acolyance, Novagrain, AS Entreprises), l'Adasea centralise et synthétise données et indicateurs économiques afin de suivre l'évolution de l'endettement de la ferme Marne.
- Nouveautés : des actions de sensibilisation avec interventions auprès des BPREA et lors des journées post-installation, animation de groupes de parole et projets de parrainages des agriculteurs en difficulté par des personnes extérieures.

## Mercredi 13 juin 2018 à Bezzannes (51) à partir de 14h

- La méthanisation, source de diversification ?
  - Quelles démarches ?
  - Quel accompagnement ?
  - Quelles aides ?

Autant de questions auxquelles des experts de la méthanisation répondront. Une table ronde permettra aussi de partager le retour d'expérience d'exploitants.

Le Crédit Agricole du Nord Est  
organise une rencontre-débat sur le thème :

# « Construire et réussir son projet de méthanisation agricole »

Informations et réservation (nombre de places limitées) : [methanisation@ca-nord-est.fr](mailto:methanisation@ca-nord-est.fr)